

DEONTOLOGIE

Des Agents de Sécurité de Discothèques, et des Portiers

Portier de sécurité à l'entrée de la discothèque.

Le contrôle de personnes effectué par un portier de sécurité à l'entrée d'une discothèque ne peut se faire sur la voie publique. L'agent de sécurité placé à l'entrée de la boîte de nuit se doit d'être un bon physionomiste. Par physionomiste, on signifie le fait que ces agents de sécurité doivent être capables de reconnaître les clients habitués, et ceux qui ont déjà créé du trouble à l'intérieur de la discothèque par le passé. Voici quelques règles déontologiques que doit respecter tout portier, ou agent de sécurité, posté à l'entrée d'une discothèque :

- Aucun refus d'entrée motivé par une discrimination basée sur l'appartenance ethnique, le sexe, la religion, un handicap ou sur le physique d'une personne, . . . ne peut être commis par le portier de discothèque, pour motiver un refus d'entrée. Ceci constituerait une infraction à la loi et une atteinte au système démocratique et d'égalité dans lequel nous vivons.
- Le contrôle de la carte d'identité par le portier de discothèque est en principe interdit. Il s'agirait d'une immixtion grave dans les pouvoirs attribués habituellement aux forces de l'ordre. Ils existent des cas où les agents de sécurité peuvent demander à un client de décliner son identité, à l'aide de sa carte d'identité. (voir l'article " contrôle d'identité par un agent de sécurité ").
- Si le portier de discothèque estime qu'une palpation visuelle, doit être effectuée, cette palpation ne peut être effectuée que dans le but de préserver la sécurité collective. Il ne peut en aucun cas s'agir d'une palpation arbitraire.
- Pourboire : il va de soi que le portier posté à l'entrée de la discothèque ne peut accepter de pourboire provenant de clients.

L'agent de discothèque à l'intérieur de l'établissement de nuit.

A l'intérieur de la boîte de nuit, les agents surveillent le bon déroulement de la soirée. En général, il y a 2 types d'exercices pour les agents de discothèque :

- La surveillance statique
- La surveillance mobile

La surveillance statique, comme son nom l'indique, est une surveillance dans laquelle l'agent de discothèque observe les mouvements de foules, tout en restant sur un poste fixe.

A l'inverse, la surveillance mobile désigne le fait que l'agent de discothèque observe les mouvements des clients à l'intérieur de la boîte de nuit, tout en changeant constamment le lieu à partir duquel il observe les mouvements de clients. Ces deux types de surveillance effectués par les agents de sécurité de discothèque ont leur intérêt . . .

- L'intérêt de la surveillance statique est de pouvoir dissuader les éventuels délits, ou rassurer les clients par la présence constante d'un agent de sécurité sur un poste fixe.
- L'intérêt de la surveillance mobile effectuée par un agent de sécurité est de pouvoir observer rapidement l'ensemble de la discothèque, et donc d'être rapidement, et relativement imprégné de l'ambiance générale

A la sortie de la discothèque

Les voies de sortie de la discothèque sont aussi des lieux stratégiques où il convient parfois de placer un portier de sécurité. Les portiers placés aux sorties de la discothèque assurent le bon déroulement, lors de la sortie des clients. Evidemment ils ne peuvent solliciter un pourboire aux clients sortant de la discothèque.